

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 20 octobre 2022**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

14 octobre 2022

DATE DE PUBLICATION

27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 20

**Objet : Budget communal –  
Festivités de la Pentecôte –  
Attribution d'une  
subvention exceptionnelle  
au profit de l'Association  
«A Pas de Jehan».**

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Béangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Catherine BAUDRY, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF et Hervé BOCQUET.

**Procurations :** Monsieur Frédéric DUBUS à madame Monique DUHAYON  
Madame Augustine VILLE à madame Francine MOURIKS  
Monsieur Michaël PARENT à monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Bruno WILLERON à madame Isabelle LEMAIRE OREC  
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND  
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT  
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Bruno FICHEUX

**Absents :** Monsieur Romain BUISINE, Monsieur Dimitri DUQUENNE, Madame Alexandra LEGRAND

**N'ont pas pris part au vote :** Béangère MAHAUDEN, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Dorothee BERTRAND, Frédéric DUBUS, Éric DEWULF

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves COLPAERT

**Délibération n°104 /123 – 10/2022.**

**Objet de la délibération : Budget communal – Festivités de la Pentecôte – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association « A Pas de Jehan »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Vu le Budget Primitif 2022

Exposé des motifs :

A l'occasion des festivités de la Pentecôte, l'association « A Pas de Jehan » a distribué aux dix médiateurs ainsi qu'aux jeunes allemands, polonais et ukrainiens des tickets de repas et boissons lors de la soirée familiale organisée le samedi 04 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à la majorité**, avec **16 voix « POUR », 4 « Abstentions »** (Jimmy MASSON, Michaël PARENT, Isabelle LEMAIRE OREC, Bruno WILLERON) et **6 « n'ont pas pris part au vote »** (Béangère MAHAUDEN, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Dorothee BERTRAND, Frédéric DUBUS, Éric DEWULF) :

- **d'allouer** à l'association « A Pas de Jehan », une subvention de 242 € pour le remboursement des repas et boissons distribués aux dix médiateurs ainsi qu'aux jeunes allemands, polonais et ukrainiens.
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance  
Yves COLPAERT

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2022

**Objet de la délibération : Budget communal – Festivités de la Pentecôte – Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association « A Pas de Jehan ».**

---

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire,

Bruno FICHEUX

10.11.2022  
10.11.2022



MARAI (NORD)  
REPUBLIQUE FRANCAISE